



CONTRAT DE PRESTATIONS DE VOYAGE

Partie A :

Agence de voyages : **AUTOUR ASIA**
Adresse : MAY Place, 113 alley P. Hoàng Cầu, str, Đống Đa, Hà Nội, Vietnam
Tel : +84 971 337 708
Email : info@autourasia.com
Site web : <https://autourasia.com/>
Directeur : **M. Tran Ba Duy**
Licence Professionnelle : N°01-2234/2023/TCDL-GP LHQT

Partie B :

Client :
Adresse :
Tel :
Email :

Ont convenu de ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet la réservation d'un voyage au Vietnam organisé par **AUTOUR ASIA** pour **le Client**, selon les conditions définies ci-dessous.

Article 2 : Détails du voyage

- Nom du circuit :
- Dates :
- Type du circuit :
- Langue du guide : Français
- Prestations incluses : hébergement, transferts, visites, guide, certains repas comme mentionne dans le programme.
- Non inclus : vols internationaux, assurances, pourboires, dépenses personnelles et tout ce qui n'est pas mentionné dans la rubrique « Prestations incluses ».



Article 3 : Prix des prestations

Le prix forfaitaire des prestations prévues selon le programme, hors frais bancaires: [.....]

Article 4 : Modalités de paiement

Dès l'acceptation du présent contrat, **le Client** s'engage à régler à **AUTOUR ASIA** :

- ❖ Un acompte de 30 % du prix total du voyage doit être versé par le Client, par carte bancaire via Internet ou par virement bancaire, dès la réservation.
- ❖ Le solde de 70% doit être réglé 30 jours avant le départ.
- ❖ Les frais bancaires relatifs au paiement seront à la charge du Client (réf. : Conditions générales de vente).
- ❖ *Autour Asia recommande au Client d'effectuer le paiement par carte bancaire afin de bénéficier des assurances associées, notamment en cas d'annulation du voyage pour cause de force majeure ou d'incident survenu pendant le séjour. Toute demande de remboursement éventuelle devra être effectuée directement par le Client auprès de son assurance.*

Article 5 : Validité du contrat

Le présent contrat prend effet à partir du moment où **le Client** donne son accord, explicitement ou implicitement, sur l'ensemble de ces dispositions. Chaque programme **AUTOUR ASIA** enverra au **Client** son contrat et le prix correspondant.

Article 6 : Dispositions diverses

Les conditions générales de vente d'**AUTOUR ASIA**, telles qu'elles sont reproduites en annexe ci-après, ainsi que le programme de voyage joint au présent contrat en font partie intégrante. En cas de disparité entre les conditions générales de vente et les dispositions du présent contrat, ces dernières prévaudront.

La date :

Client

AUTOUR ASIA

Directeur



GIÁM ĐỐC
Trần Bá Duy



ANNEXE : CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE AUTOUR ASIA POUR LES CIRCUITS GROUPES

1. GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente font partie intégrante de tout contrat conclu entre le Client et AUTOUR ASIA. Toute commande, écrite ou verbale, vaut acceptation pleine et entière de ces conditions. Les contrats de partenariat font l'objet de conditions particulières convenues entre les parties.

2. PRESTATIONS

Les prestations d'AUTOUR ASIA consistent en la mise en œuvre d'un programme de voyage conçu par ses soins et validé par le Client. AUTOUR ASIA s'engage à fournir l'ensemble des services mentionnés dans ce programme. Sur demande du Client, des services complémentaires peuvent être proposés (visa, activités hors programme), sous réserve de disponibilité et moyennant, le cas échéant, un supplément.

Le type et le niveau d'hébergement (chambre individuelle, partagée, homestay, etc.) sont définis dans le programme de voyage et correspondent aux standards de qualité préalablement présentés au Client. En cas de modification, AUTOUR ASIA s'engage à proposer un hébergement équivalent ou supérieur au standard initialement présenté.

Les véhicules mis à disposition pour les transferts et déplacements durant le voyage seront conformes aux normes de sécurité et de confort en vigueur. AUTOUR ASIA garantit que ces véhicules seront climatisés, suffisamment spacieux et entretenus pour assurer une expérience de voyage agréable.

3. DUREE DE VALIDITE DES TARIFS

Les tarifs sont valables pendant la période indiquée par AUTOUR ASIA (grille tarifaire, facture ou tout autre document). Pendant cette période, une révision de prix ne pourra intervenir qu'en cas de circonstances imprévisibles (fluctuation du taux de change, nouvelle taxe, hausse des coûts de transport, etc.) rendant l'exécution du programme impossible aux conditions initiales. Dans ce cas, un réajustement motivé sera proposé au Client.

4. COMMANDES ET VERSEMENT DES ACOMPTES

Pour passer commande, le Client doit confirmer à l'agent en charge le programme de voyage retenu et retourner la fiche de réservation dûment remplie. AUTOUR ASIA procède alors aux réservations et peut proposer, en cas d'indisponibilité, des solutions équivalentes (hébergement, vols domestiques, train, etc.).

Dès validation du programme, le Client verse à AUTOUR ASIA un acompte de 40 % du prix total, par virement bancaire ou carte bancaire via un site sécurisé. Une fois les réservations confirmées, le programme définitif est transmis au Client.

Un acompte plus élevé pourra être demandé pour les réservations de dernière minute, en haute saison ou selon les conditions spécifiques de certains prestataires. En l'absence de paiement dans un délai de 15 jours après réception du programme définitif, la commande sera considérée comme annulée par le Client, conformément à l'alinéa 7.a. seront applicables.



5. PAIEMENT DU DEUXIEME ACOMPTE ET DU SOLDE

Sauf indication contraire d'AUTOUR ASIA, le Client doit régler un deuxième acompte de 40 % du prix total 60 jours avant le départ. Le solde (20 %) est payable sur place, en espèces ou par carte bancaire.

En cas de non-paiement dans les délais, la commande sera considérée comme annulée par le Client, et les dispositions de l'alinéa 7.a. s'appliqueront.

6. MODIFICATION DES COMMANDES

a. Modifications par le Client

Toute demande individuelle de modification du programme ne sera pas recevable. Seule une demande collective convenue de tous les participants peut être examinée.

b. Modifications par AUTOUR ASIA

AUTOUR ASIA se réserve le droit de modifier les prestations inscrites dans le programme de voyage définitif dans les cas suivants :

- La modification est justifiée suite à un événement de force majeure, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables, de catastrophe naturelle, ou d'interventions imprévues des autorités (travaux de réfection des routes, modifications de l'infrastructure, etc.). Dans ce cas, la modification peut entraîner un supplément à la charge du Client ou une remise à la charge d'AUTOUR ASIA.
- La modification s'avère indispensable pour assurer la sécurité du client et/ou la qualité du voyage. Dans ces cas, les surcoûts éventuellement engendrés sont à la charge d'AUTOUR ASIA.

7. ANNULATION DES COMMANDES

a. Annulation par le Client

En cas d'annulation, le Client reste redevable d'une pénalité équivalente à l'acompte versé. Cette règle s'applique quelle que soit la raison de l'annulation.

- En cas d'annulation du circuit par le client après confirmation de la réservation avec Autour Asia, le client reste redevable des frais déjà engagés par l'agence, tels que les billets d'avion, les réservations d'hôtels et toute autre prestation prépayée pour garantir la disponibilité de son voyage.
- Annulation sans préavis : 100 % du prix total du voyage.
- Sans frais, si vous annulez le voyage plus de 45 jours avant le départ;
- 50 % du montant total du voyage, si l'annulation parvient à Autour Asia de 15 jours à 45 jours avant le début du voyage.
- 100 % du montant total du voyage, si l'annulation est notifiée à Autour Asia moins de 15 jours avant le début du voyage.
- Aucun remboursement ne sera accordé si le Client interrompt ou quitte le voyage de sa propre initiative.
- Si le Client dispose d'une assurance annulation (maladie, accident, décès...), une demande de remboursement pourra être adressée à l'assureur.



b. Annulation par AUTOUR ASIA

AUTOUR ASIA peut annuler tout ou partie du voyage en cas de force majeure (guerre, émeute, catastrophe naturelle, épidémie, blocage des routes, etc.) rendant le voyage impossible ou dangereux.

Dans ce cas, AUTOUR ASIA s'engage à rembourser les montants versés, déduction faite des frais déjà engagés (hôtels, transports, prestataires...), ainsi que des frais bancaires éventuels. Aucun dédommagement supplémentaire ne pourra être exigé par le Client.

8. OBLIGATION DU CLIENT / ASSURANCE

Avant le départ, le Client doit s'assurer qu'il respecte les exigences administratives et sanitaires suivantes :

- Passeport valide au moins 6 mois après la date de retour, avec deux pages vierges minimum ;
- État de santé compatible avec le voyage, vaccinations et traitements requis ;
- Visa en règle pour les non-ressortissants français (AUTOUR ASIA peut, sur demande, assister le Client dans cette démarche).

Le Client doit obligatoirement souscrire une assurance voyage internationale couvrant, à minima, les frais médicaux et de rapatriement. Les coordonnées de l'assureur et le numéro de police doivent être communiqués à AUTOUR ASIA avant le départ.

Pendant le voyage, le Client s'engage à respecter les consignes de sécurité données par le guide ou le personnel d'AUTOUR ASIA.

En cas d'incident couvert par l'assurance, AUTOUR ASIA apportera toute l'assistance nécessaire, notamment dans les démarches administratives auprès des autorités locales et de l'assureur.

9. LIMITATION ET EXONERATION DE RESPONSABILITES

AUTOUR ASIA s'engage à fournir au Client toutes les prestations prévues dans le programme de voyage.

Toute activité en dehors du programme ou toute infraction à la législation locale commise par le Client relève de sa seule responsabilité. En cas d'annulation liée à une procédure judiciaire impliquant le Client, aucun remboursement ne pourra être exigé.

AUTOUR ASIA agit en tant qu'intermédiaire entre le Client et les prestataires (compagnies aériennes, hôtels, transporteurs, etc.) et veille à la qualité des services fournis. Toutefois, chaque prestataire conserve sa responsabilité propre.

AUTOUR ASIA ne peut en aucun cas avoir sa responsabilité engagée pour un événement qui relèverait d'un cas de force majeure.

10. PRESTATIONS NON UTILISEES

AUTOUR ASIA ne rembourse pas les prestations inscrites au programme mais non utilisées par le client. Néanmoins, si le voyage est interrompu au cours de son déroulement pour des raisons liées à la santé du client, AUTOUR ASIA s'engage à faire de son mieux afin d'obtenir des prestataires de services un remboursement partiel ou total des services annulés.



11. PLAINTES ET REGLEMENT DES LITIGES

Toute plainte relative aux prestations du programme doit être adressée par écrit à AUTOUR ASIA dans un délai de 15 jours après la fin du voyage.

AUTOUR ASIA encourage la résolution des litiges à l'amiable, sur place, dès qu'un problème est signalé.

En cas d'indemnisation, celle-ci ne pourra excéder le montant du voyage hors vols, et uniquement si AUTOUR ASIA a manqué à ses obligations contractuelles. Dans tous les autres cas, toute compensation reste à l'entière discrétion d'AUTOUR ASIA.

À défaut d'accord amiable, **le tribunal du lieu d'exécution du contrat sera seul compétent.**

12. MODE DE PAIEMENT *(Haut de page)*

AUTOUR ASIA accepte le paiement en euros, en Dollar américain ou en Dong vietnamien.

a. Paiement sécurisé en ligne :

Le Client peut régler par carte bancaire via un système sécurisé. Des frais bancaires de 3 % s'appliquent pour les cartes Visa/MasterCard, et de 4 % pour les cartes Amex, à la charge du Client.

Le paiement est traité en Dong vietnamien; en cas de devis en euros, le montant est converti selon le taux de la Banque centrale européenne au jour du règlement.

b. Virement bancaire :

Le Client peut également payer par virement bancaire. Les coordonnées seront communiquées lors de la conclusion du contrat. Tous les frais bancaires (émetteur et récepteur) sont à la charge du Client.

Important : Le Client ne doit effectuer aucun virement vers un compte non communiqué directement par AUTOUR ASIA via un courriel officiel ou document contractuel. AUTOUR ASIA décline toute responsabilité en cas d'erreur de transfert vers un compte non autorisé.

13. QUELQUES REGLES A RESPECTER

- Le Client a le droit de se sentir en sécurité lors du voyage organisé par Autour Asia.
- Autour Asia ne tolère aucune forme de violence (physique ou verbale) ni de harcèlement sexuel, que ce soit entre les participants, entre le Client et l'équipe locale ou envers les populations visitées.
- L'usage ou la possession de drogue n'est pas autorisé lors du voyage. Si le Client choisit de consommer de l'alcool, il est prié de le faire avec modération et de se conformer aux règles de consommation en vigueur dans les régions visitées.
- En participant au voyage organisé par Autour Asia, le Client s'engage à respecter ces règles. L'équipe locale d'Autour Asia se réserve le droit d'exclure tout participant qui contreviendrait à ces règles, sans droit à remboursement.